



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°45/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20220705-45-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2022

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et de publication : 28 juin 2022

Séance du **05 juillet 2022**

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**

Mme Judith **DIALLO, Secrétaire de séance.**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le mardi 05 Juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ADHESION A L'ASSOCIATION « TRAITEMENT DES DECHETS AUTOMOBILES - PNEUS
USAGES NON REUTILISABLES » (TDA-PUNR)**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 18h40) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE (arrivée à 18h16) - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjointes) - M. Alexandre GERALD - Mme Maryse GOUJON - M. Guibert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Christian MARTIAL à M. Athanase MONDESIR
- M. Steve ALLONGOUT à M. Guybert FIRMIN
- Mme Huguette DELEM à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Linsay SAINT-PIERRE à M. Fred Michel TIRAULT

Étaient absents (es) :

- Mme Annie GROS-DUBOIS
- Mme Stéphanie PARTY
- M. Olivier BERISSON
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Judith DIALLO est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire expose :

« Traitement des Déchets Automobiles – Pneus Usagés Non Réutilisables » (TDA-PUNR) est une association ayant pour objet la récupération, le recyclage et le traitement des déchets issus des pneumatiques (tous type de véhicules), ainsi que toute activité juridique, financière, syndicale et technique s'y rapportant.

Les statuts de l'association permettent notamment aux collectivités territoriales de devenir membres de celle-ci.

La qualité de membre de cette association permettra à la ville d'apporter une solution complémentaire de collecte de pneus usagés sur le territoire et confortera la volonté municipale de s'inscrire dans une logique de préservation de l'environnement.

A titre d'information, le montant de la cotisation annuelle 2022 est de 250 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

- 1. APPROUVE l'adhésion de la ville du Saint-Esprit à l'association « Traitement des Déchets Automobiles – Pneus Usagés Non Réutilisables » (TDA-PUNR).**
- 2. DIT que la cotisation annuelle sera imputée au compte DF6281, dans le cadre des crédits ouverts annuellement dans le budget communal**
- 3. AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **05 juillet 2022.**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture de l'arrondissement du MARIN, le **17 AOUT 2022**

